



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019  
Avis d'impôt établi en 2020**

**Vos références**

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 06 94 349 110 266  
Déclarant 2 (C) : 16 49 895 221 394

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :  
5 RUE ANGEVINE  
72200 CROSMIERES  
Numéro FIP : 720 13 37 9567727789 3  
Référence de l'avis : 20 72 A013784 19  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 11/07/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

**Vos options**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP LA FLECHE  
3 ALL DE LA PROVIDENCE CS 9005  
72200 LA FLECHE

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LA FLECHE  
SAID SABLE SUR SARTHE  
3 ALLEE DE LA PROVIDENCE  
72200 LA FLECHE

0128-041235-0006-01  
eco'pli 77 LOGNES PIC 11.08.20 CI 1500  
M CHERDEL STEPHANE  
OU MME CHERDEL MAGALI  
5 RUE ANGEVINE  
72200 CROSMIERES



0128-041235-1-1-01-082469

**Somme que vous devez à l'État**

0 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.**

Revenu fiscal de référence : 42 577  
Nombre de parts : 4,00  
Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1er janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 06 94 349 110 266

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHERDEL

Déclarant 2 - Nom de naissance : PALLEC

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		3		
<b>RESIDENCE EXCLUSIVE</b>		<b>RESIDENCE ALTERNEE</b>		<b>NOMBRE DE PARTS</b>
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	4,00
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
<b>Détail des revenus</b>				<b>Total</b>
Salaires .....		Déclar. 1 18 789	Déclar. 2 28 121	
Déduction 10% ou frais réels .....		- 1 879	- 3 729	
Salaires, pensions, rentes nets .....		16 910	24 392	41 302
<b>Revenu brut global .....</b>				<b>41 302</b>
CSG déductible .....				- 0
<b>Revenu imposable .....</b>				<b>41 302</b>
Revenus au taux forfaitaire .....	Taux	12,8%	Montant	1 275
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				146
Décote .....				- 146
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants .....	Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt .....			0	- 0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup> .....</b>				
Impôt proportionnel .....				+ 163
<b>Impôt total avant crédits d'impôt .....</b>				<b>163</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers .....	Montant déclaré 163	Montant retenu 163		- 163
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net .....				<b>0</b>
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>		<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....		1	1	
BASE IMPOSABLE .....		1	1	
Taux de l'imposition .....		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition .....		0	0	
<b>Total des prélèvements sociaux nets .....</b>				<b>0</b>
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales).

Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :****IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2019 dû 53:

0

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>..... 42 577**Informations indiquées pour mémoire**

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 19

1 274

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1  
15 562Déclar. 2  
15 562  
3 862  
+ 3 923  
+ 3 973  
+ 4 052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 .....

3 862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 .....

+ 3 923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 .....

+ 3 973

Plafond calculé sur les revenus de 2019 .....

+ 4 052

Plafond pour les cotisations versées en 2020 .....

= 15 810

= 15 810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401

0128-041235-1-1-01-082470

